

# **SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2014**

## **SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE (SNM)**

■

Par délibération POR 3/1088/CC du 18 décembre 2006 et convention de délégation de service public, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société Nautique de Marseille (SNM), association régie par la Loi du 1er juillet 1901, « la gestion, l'animation et le développement d'un pôle de voiliers, bateaux de tradition et multicoques, la promotion et la valorisation de la culture et du patrimoine nautique, la conclusion de partenariats socio-éducatifs pour faciliter l'accès à la plaisance » sur la partie du plan d'eau et des terre-pleins du Vieux-Port de Marseille identifiée sous la dénomination de « périmètre 2 ». Ce contrat entré en vigueur le 1er janvier 2007a été conclu pour une durée de 10 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2014 et avec un éclairage rétrospectif sur huit exercices, les principaux indicateurs relatifs à la gestion et aux comptes de cette délégation de service public.

### **I/ Contenu du rapport**

Le rapport remis par le délégataire contient de nombreuses informations qui permettent une analyse approfondie de l'activité déléguée pendant l'année 2014. L'essentiel des documents sollicités a été communiqué.

Pour parfaire cet exercice, il restera à transmettre:

- Les comptes certifiés par l'assemblée Générale : rapport financier et rapport moral de l'exercice 2014 (les comptes sont connus grâce à la remise de la liasse fiscale et comptes certifiés)
- Le tableau de ventilation des biens : biens de retour, biens de reprise et biens propres

### **II/ Evènements remarquables**

Poursuite de la mise en œuvre de l'avenant n°1 du 19 décembre 2012 au contrat de délégation de service public concernant la modification des règles d'évolution des tarifs de postes à flot des usagers annuels des délégataires :

A partir de l'année 2014, ces tarifs évoluent en fonction de l'indice INSEE IPC (Indice des Prix à la Consommation) et non plus en fonction des tarifs délibérés chaque année par le conseil de communauté. L'évolution ne peut être inférieure à 2% (cf §IV ci-dessous).

### **III/ Compte rendu technique**

Le délégataire a réalisé, en 2014, 13,9 k€ d'investissements.

Ces investissements concernent :

- La réalisation de nouveaux sanitaires et douches : pour un montant de 6,8 k€
- L'achat de matériel informatique (postes, points d'accès Wifi) : pour un montant de 7,1 k€

Entre 2007 et 2014, le délégataire a réalisé 1 024 k€ d'investissements sur les 896 k€ prévus sur la durée du contrat, soit un taux de réalisation de 114,2 %. Les investissements réalisés entre 2007 et 2014 ont donc déjà dépassé le budget prévu au contrat.

Les investissements prévus au contrat ont tous été entrepris à l'exception du remplacement des chaînes-corps morts de la panne 8 (montant prévu au contrat : 76 k€) et de la mise en place de la vidéo surveillance (montant prévu au contrat : 50 k€); ces investissements ont été suspendus en raison des travaux de semi-piétonisation du Vieux-Port.

Les travaux d'entretien et de réparation des pannes, quais, mouillages et engins de levage ont coûté 48,3 k€

Les principaux travaux d'entretien réalisés en 2014 :

- Réparation pannes et quais : 40,5 k€
- Réparation et amélioration de mouillages: 2,2 k€
- Réparation d'engins de levage : 3,3 k€
- Entretien divers: 2,3 k€

Le montant des travaux d'entretien a diminué de 19 % par rapport à 2013 (2013 :59,5 k€). Pour certains travaux, le nom du prestataire, le montant de la facture et des photos ont été communiqués par le délégataire.

Les équipements sont correctement entretenus depuis le début de la DSP.

## **IV/ Compte rendu financier et d'activité**

### **1/ Tarifs et fréquentation**

#### Tarifs:

A partir de 2014, les tarifs d'occupation annuelle de postes à flot ne sont plus votés par le Conseil de Communauté mais évoluent en fonction de l'indice INSEE conformément à l'avenant 1 mis en œuvre depuis le 19 décembre 2012 (cf §II ci-dessus).

Le tarif d'occupation annuelle de poste à flot, pratiqué en 2014 est de 43,86 € HT/m<sup>2</sup>/an, il a augmenté de 2 % par rapport à 2013. Depuis 2011, il a augmenté en moyenne de 3,4% par an.

Une augmentation minimale de 2 % est imposée par le contrat. Chaque année, de nombreux usagers contestent cette augmentation, considérée comme conséquente. Or, ce tarif demeure le plus bas des grands ports communautaires (hormis le port insulaire du Frioul).

Les tarifs applicables aux bateaux en passage sont votés par le Conseil de Communauté. En 2014, les tarifs sont :

- Basse saison : 0,55 € HT/m<sup>2</sup>/jour, tarif inchangé par rapport à 2013
- Haute saison : 0,78 € HT/m<sup>2</sup>/jour, tarif inchangé par rapport à 2013

#### Nombre de bateaux/ postes à flot

Le nombre de bateaux présents sur le périmètre est de 562 en 2014, dont 6 sans poste fixe occupent des places passagers ou places d'usagers partis en mer.

Au total, le périmètre dispose de 562 postes à flot, dont 6 sont destinés aux passagers en escale.

Au total, le délégataire a conclu avec les usagers 562 contrats, dont 511 contrats correspondent à une occupation annuelle (titulaire d'un poste à flot). Les autres usagers disposent de contrats particuliers (usagers en période probatoire, voiliers de tradition, pôle course, bateaux école, bateaux de servitude).

L'occupation du plan d'eau est assez stable d'une année sur l'autre.

Conformément aux demandes du délégant, des précisions supplémentaires ont été apportées par le délégataire sur la répartition des postes à flots, bateaux et usagers.

### Changements de bateaux :

Nombre de changements de bateaux : 22, soit 3,9% du parc.

22 usagers inscrits sur une liste, attendent l'autorisation de changer de bateaux.

### Attributions de postes à flot

4 attributions effectuées dans le cadre de successions (descendants directs ou conjoints).

### Passagers longue durée

Le délégataire a accueilli en 2014, 31 usagers en qualité de passagers dit «de longue durée». Sur ces 31 usagers, 14 sont présents depuis 2013 et 17 depuis 2014.

En application de l'avenant 1 au contrat mis en œuvre depuis le 19 décembre 2012, la proposition de l'attribution d'un contrat annuel de poste à flot à ces passagers inscrits sur liste d'attente sera, le cas échéant, soumise par le délégataire à une commission d'attribution idoine puis à l'autorité portuaire.

Ces usagers sont facturés, pendant 6 mois renouvelables 3 fois, au tarif passager.

### Liste d'attente

Concernant l'obtention d'un contrat d'occupation d'un poste annuel : une liste d'attente contient 15 inscrits, et une autre 25, indiquant les « passagers longue durée ».

Concernant l'obtention d'un contrat pour le pôle voiliers de tradition, 10 personnes sont inscrites.

### Passage

On constate une instabilité de la fréquentation des passagers du bassin géré par la SNM depuis de début du contrat. En 2008 : + 65 % ; en 2009 : - 7% ; en 2010 : - 20 % ; en 2011 :+ 17 % ; en 2012 : - 59% ; en 2013 : + 49 %. La fréquentation étant calculée sur la base du nombre de nuitées.

En 2014, le nombre de nuitées a augmenté de 19,4 % pour atteindre le nombre de 4 294 (2013 : 3 596 nuitées) pour 518 bateaux (505 en 2013).

## **2/ Manifestations et activités nautiques**

### **2/1/ Manifestations**

En 2014, dans la continuité des années précédentes, le délégataire a respecté ses engagements contractuels. Le club a en outre organisé ou a été club support, de nombreuses et diverses manifestations qui témoignent de la vitalité du club : 10 régates de rayonnement régional, national et international, 4 partenariats socio-éducatifs et diverses d'animations culturelles, festives ou sécuritaires.

L'organisation des manifestations est fortement assumée par des bénévoles membres de la SNM.

Il convient de noter le titre 2014, pour la 4<sup>ième</sup> année consécutive, de 1<sup>er</sup> club français IRC (International Rule Club) par l'Union Nationale qui consiste en une course au large à handicap entre bateaux de taille et de conception différente.

### **2/2/ Pôle voilier de tradition et pôle course**

La SNM a développé un « pôle de voiliers de tradition » depuis 2008. Ce pôle regroupe 28 voiliers dont 11 sous contrat spécifique, ayant l'obligation de participer à 3 régates minimum et d'organiser des sorties de découvertes de la navigation, ainsi que 17 sous contrat d'« usager titulaire ».

Un pôle course a également été créé, il regroupe 29 voiliers, dont 3 voiliers sous contrat spécifique, 25 sous contrats « usager titulaire » et 1 sous contrat « usager en période probatoire ». Le pôle course a pour objectif de développer l'activité régates.

Les usagers des pôles bénéficient de contrats spécifiques instaurés par le délégataire pour attirer de nouveaux bateaux sur le périmètre afin de répondre à l'objet du contrat de DSP. L'utilisateur admis doit respecter plusieurs obligations (comme participer à 3 régates, au minimum) sous peine d'exclusion du pôle.

### **3/ Economie de la délégation**

#### **3/1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat**

##### **3/1/1/ Produits**

Les produits de la délégation (produits constituant le chiffre d'affaires ainsi que les autres postes de recettes) s'élèvent à 1 195 k€ soit une augmentation des produits de 2,8 % par rapport à 2013 (2013 : 1 162 k€).

- *Formation du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 147 k€, soit une augmentation de 2,3% par rapport au chiffre d'affaires de 2013, qui était de 1 121 k€. La progression du chiffre d'affaires a été importante jusqu'en 2011 (2009 : 8,8% ; 2010 : 4,5 % ; 2011 :12,8 %). Le chiffre d'affaires a connu une stagnation en 2012 et une diminution en 2013 (- 5,6 %, chute due principalement à une diminution du poste « passager longue durée » engendrée par l'application de l'abattement tarifaire de 50 % en basse saison prévu par la délibération tarifaire ; cet abattement n'était pas appliqué auparavant).

Composition du chiffre d'affaires (recettes en % du total du chiffre d'affaires) :

- Redevances d'occupation de poste à flot : représentent à 73,5% du chiffre d'affaires
- Redevances « passager longue durée » : représentent à 8,6 %
- Redevances de gardiennage : représentent 7,0 %
- Redevances des passagers en escale : représentent 7,0 %
- Autres recettes (halages, frais de dossier) : représentent 3,9 %

L'évolution du chiffre d'affaires provient essentiellement d'une augmentation :

- des recettes « passager en escale » de 12,3 % due à une progression du nombre de nuitées (soit 80,3 k€)
- des recettes issues du paiement des redevances complémentaires (gardiennage) de 11,6 %
- des recettes issues du paiement des redevances de base de 0,9% (soit 843 k€) résultant de l'augmentation du tarif (cf § 1/ Tarifs et fréquentation).

Le poste relatif aux recettes liées au paiement du tarif passager par les usagers en période probatoire a enregistré 98 k€ de recettes. Ce montant est équivalent à celui de 2013. En 2014, le nombre d'usagers en période probatoire est plus important, toutefois, les inscriptions ont été effectuées tardivement dans l'année. (Pour rappel, l'application du tarif passager est fonction du nombre de jours d'occupation, en €HT/m<sup>2</sup>/jour).

En 2011 et 2012, les recettes issues des participations des régatiers aux trois régates organisées par la SNM dans le cadre du contrat de DSP, étaient enregistrées dans les comptes de la DSP. Depuis 2013, ce n'est plus le cas, seul le résultat (recettes – dépenses) lié à ces régates est comptabilisé.

- *Les autres postes de produits*

Les autres postes de produits (reprise sur provision d'exploitation, transfert de charges) représentent 47,3 k€ (41 k€ en 2013). Ces postes correspondent essentiellement à l'enregistrement :

- d'une reprise sur provision relative au changement d'une chaîne mère pour 28 k€ et
- de transferts de charges, pour 14,5 k€, qui concernent la participation du restaurant aux frais d'eau et d'électricité engagés par la SNM dans le cadre de la DSP. Ces 14,5 k€ remboursés à la DSP représentent 30 % des frais payés initialement par la DSP.

Le total des produits, soit 1 195 k€, a augmenté de 16,9 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel le total s'élevait à 1 022 k€.

##### **3/1/2 Charges**

En 2014, les charges de la délégation représentent 1 159 k€, soit un montant équivalent à celui de 2013 (1 158 k€). Le délégataire a donc su maîtriser les dépenses relatives à l'activité du périmètre.

Composition des charges (en % du total des charges) :

- Redevance versée à MPM : 32,8 %

- Achats et services extérieurs (gardiennage, honoraires, frais de télécommunication, eau, crédit-bail pannes, fournitures) : 29,7%.
- Charges de personnel : 25,6 %.
- Charges d'entretien des installations portuaires : 4,2 %.
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : 7,7 %

Evolution des postes de charges (2014/2013):

- Charges d'entretien des installations portuaires : 48,3 k€, soit - 18,8 % (2013 : 59,5 k€).
- Charges de personnel : 296 k€, soit - 0,8 % (2013 : 298 k€). Stabilité de ce poste de charges. Effectif inchangé par rapport à 2013.
- **Redevance versée à MPM : 380 k€ en 2014, soit + 4,1 % (2013 : 365 k€). Cette augmentation fait suite aux modifications apportées par l'avenant n°1.**
- Service de gardiennage : 83,9 k€ en 2014, soit -3,21 % (2013 : 86,7 k€).
- Achats et services extérieurs (honoraires, frais de télécommunication, eau, crédit-bail pannes, fournitures) : 260 k€ soit une diminution de 5,1 % (2013 : 274 k€).
- Autres charges (impôt et taxes, charges financières, dotations) : 89 k€, soit + 22 % (2013 : 73 k€). Augmentation engendrée notamment par le paiement de l'impôt sur les bénéfices en 2014 et par la constitution d'une provision d'exploitation (12,5 k€, conforme aux clauses du contrat).

Le total des charges, soit 1 159 k€ a augmenté de 18,6 % par rapport à l'exercice 2007, exercice pour lequel, le total s'élevait à 977 k€.

### **3/1/3/ Résultat de l'exercice**

Le résultat net comptable de l'activité de délégation de service public gérée par la Société Nautique de Marseille est de 35,8 k€. L'activité dégage un bénéfice pour la sixième année consécutive (4,3 k€ en 2013 ; 26 k€ en 2012 ; 90 k€ en 2011, 93 k€ en 2010 et 86 k€ en 2009). Ce résultat est 8 fois plus important qu'en 2013. Ce bénéfice important est dû à la maîtrise des dépenses et à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Concernant la capacité d'autofinancement de la Société Nautique (activité DSP), elle s'élève à 79 k€ en 2014. Elle était de 47 k€ en 2013, elle a donc augmenté de 65%.

### **3/2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable**

A partir du bilan comptable de la DSP gérée par la Société Nautique, un bilan fonctionnel a été réalisé. La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée, gérée par la Société Nautique.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

### **3/2/1/ Analyse des ressources et emplois durables par le FRNG**

Pour l'exercice 2014, le FRNG de la Société Nautique est négatif et s'élève à - 82 k€. Le montant des ressources durables (ressources propres et dettes financières stables) est inférieur aux emplois durables (actif immobilisé). La société Nautique n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables. Le FRNG a diminué de manière importante (soit -168 %) en 2014 car les ressources durables ont diminué de 32,8 % (en 2013, FRNG : 119 k€).

Concernant l'actif immobilisé en 2014, l'actif brut des biens de la DSP c'est-à-dire les biens de retour présents en début de contrat ainsi que les immobilisations acquises entre 2007 et 2014, atteint 709 k€. L'actif immobilisé a diminué de 12,8% par rapport à 2013 car de nombreuses immobilisations (totalement amorties) ont été mises au rebut. En 2014, le montant de l'actif immobilisé en valeur net s'élève à 301 k€. Les biens de retour présents en début de contrat sont totalement amortis.

Parmi, les immobilisations acquises entre 2007 et 2014, certaines sont récentes et ne seront pas totalement amorties à la fin du contrat en 2007. Les biens de retour, définis de façon jurisprudentielle,

présentent un caractère indispensable à l'exercice du service. Le point sur les immobilisations sera effectué, dans les prochains mois, dans le cadre de la gestion de la fin du contrat entre le délégant et le délégataire.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2014. Un prêt avait été contracté en 2007, d'un montant de 285 k€, pour la création de 3 pannes. En juillet 2013, il restait 145 k€ à rembourser. Le club a contracté un nouveau prêt à un taux d'intérêt plus faible pour financer le remboursement anticipé à hauteur de 145 k€ du prêt de la DSP et le remboursement partiel d'un prêt du club.

Il est important de rappeler qu'en 2011, trois pannes (panne 1 SNM, panne 1 YMC, panne 2 YMC) ont été financées par crédit-bail pour un montant de 408 k€. Ces investissements ne sont pas comptés dans l'actif immobilisé.

### **3/2/2/ Analyse de l'actif et du passif circulant avec le BFR**

Le BFR sert à financer le cycle d'exploitation de l'entreprise, c'est-à-dire son fonctionnement quotidien hors investissement.

Alors qu'en 2013, le BFR était positif (soit 193 k€) ce qui correspondait à un besoin en fonds de roulement, en 2014, le montant du BFR est de -121 k€. Un BFR négatif signifie que le cycle d'exploitation génère une ressource de financement à court terme.

Cette ressource est due à un montant des créances d'exploitation inférieur à celui des dettes d'exploitation. Donc, au 31/12/2014, la DSP doit plus aux fournisseurs que ce que les clients lui doivent. Cette pratique courante est menée par les gestionnaires afin d'augmenter la trésorerie.

### **3/2/3 Trésorerie**

En 2013, FRNG de 119 k€ ne couvrait plus les besoins de l'exploitation de 193 k€ donc le solde net de trésorerie était négatif (- 73 k€)

Le solde net de trésorerie pour l'exercice 2014 s'élève à + 39 k€, ce qui correspond au montant des disponibilités de 66 k€ dont a été soustrait le montant des concours bancaires de 27 k€.

En 2014, le FRNG est négatif, donc les ressources stables ne couvrent pas les emplois stables. Mais, cette situation est compensée par un bon fonctionnement du cycle d'exploitation, qui a généré une ressource en fonds de roulement et qui a été suffisante pour que le solde net de trésorerie devienne positif, soit + 39 k€.

## **4/ Relations financières avec MPM**

La Société Nautique a versé en 2014 une redevance de 380 k€ à la collectivité délégante dont 323 k€ correspondant à la part fixe et le solde à la part variable calculée sur le chiffre d'affaires, à savoir 57 k€ (5% du chiffre d'affaires sont reversés au délégant). La redevance a augmenté de 4,1 % en 2014. Elle avait augmenté de 11 % entre 2012 et 2013.

Ces augmentations importantes sont essentiellement dues à l'application de l'avenant n°1 qui prévoyait l'augmentation de la part fixe dès 2013.

En 2013, la redevance totale versée au délégant comptait pour 31,5% du total des charges et 32,6 % du chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2014, elle représente 32,8 % du total des charges et 33,1% du chiffre d'affaires.

## **5/ Effectif**

En ce qui concerne les effectifs 2014, 8 salariés sont affectés à la DSP : 1 cadre administratif, 2 secrétaires, 1 comptable, 3 gardiens et 1 technicien d'entretien.

Toutefois, certains salariés ne sont que partiellement affectés à la DSP, aussi, au total ce sont 6,7 équivalents temps plein (ETP) qui sont affectés à la DSP. En 2013, l'effectif était également de 8 salariés pour 6,5 ETP. Cette légère progression en 2014 du nombre d'ETP est la conséquence de l'augmentation du nombre d'heures du contrat du comptable (24 h au lieu de 14 heures par semaine).

La SNM estime par ailleurs que la mobilisation des bénévoles est estimée à 397 k€ (+ 5,3 %) sans toutefois préciser l'équivalent temps plein pour la DSP. En 2013, cette estimation était de 377 k€

## **VI/ Qualité du service**

Des plaintes des usagers sont relatives:

- aux actes d'incivisme toujours importants malgré un gardiennage jour et nuit notamment durant la période estivale.

La satisfaction des usagers repose essentiellement sur la réactivité du délégataire pour la réalisation des travaux, notamment depuis 2013, grâce au recrutement du technicien d'entretien.

Les mesures mises en œuvre par le délégataire, en faveur de la protection de l'environnement, sont les suivantes :

- Mise à disposition de bacs pour la réalisation du tri sélectif (papier, verre, batteries, huile de vidange, bidons souillés...)
- Mise à disposition des usagers gratuitement d'une pompe à eaux noires
- Stockage du matériel nécessaire pour effectuer les premières mesures de protection en cas de pollution par hydrocarbures
- Réalisation quotidienne de la propreté du quai et du plan d'eau par les gardiens (effectif DSP)

## **VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2014**

Le délégataire a renouvelé son effort pour une meilleure communication des informations et la gestion de l'exercice 2014 s'avère globalement satisfaisante.

En effet, la Société Nautique de Marseille continue d'assurer une qualité de service très correcte.

L'entretien courant et les investissements réalisés permettent de maintenir les équipements en bon état.

Une nouvelle année encore, le nombre important de manifestations sportives et culturelles organisé, confirme le caractère dynamique du club.

En outre, l'effectif est constant, soit 8 salariés pour un équivalents temps plein de 6,7.

Concernant la situation financière du délégataire, celle-ci reste saine même si l'équilibre de long terme s'est fragilisé.

La Société Nautique dégage un bénéfice depuis l'exercice 2009. En 2014, il s'élève à 35,8 k€ et résulte de l'évolution du chiffre d'affaires de 2,3% associé à la maîtrise des charges.

Le bon fonctionnement du cycle d'exploitation (cycle de court terme) permet de générer des ressources de financement à court terme et un solde de trésorerie positif (soit + 39 k€).

Néanmoins, en 2014, la société Nautique n'a plus la capacité de financer ses investissements par des ressources durables mais seulement à l'aide de ressources à court terme.

L'équilibre de long terme est donc à surveiller.